



## AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE TINGWICK**

Avis public est donné à tous les contribuables de la Municipalité de Tingwick que le rôle de perception des taxes municipales pour l'année 2023 a été déposé à mon bureau le 31 janvier 2023.

Avis est également donné, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti et que ces dernières seront payables en tout ou en partie, selon ce qui est prévu au règlement portant le numéro 2022-420, ayant pour objet de décréter les taux de taxes et les tarifs pour certains services pour l'année 2023.

**DONNÉ à Tingwick, ce 31<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-trois.**

---

**Chantale Ramsay**  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Tingwick certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 12h00 et 17h00 de l'après-midi, le 31<sup>e</sup> jour de janvier 2023.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 31<sup>e</sup> jour de janvier de l'an deux mille vingt-trois.**

---

**Chantale Ramsay**  
Directrice générale & secrétaire-trésorière